

Edito

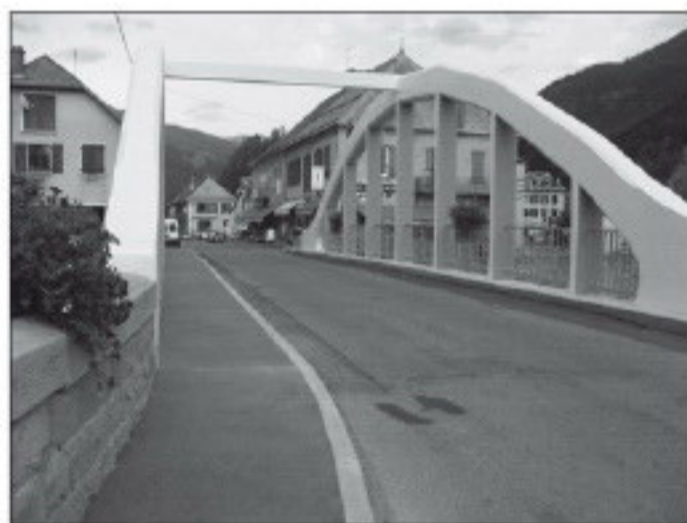
Le mot du Maire

Voilà le troisième numéro, bouclé sur les chapeaux de roues. Celui de l'été, celui qui touche un plus grand nombre de lecteurs. Celui qui nous permet de faire le point sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. Celui qui j'espère nous permettra de garder le contact et le dialogue avec chacun de vous. Bonne lecture et bel été !

LES TRAVAUX

► Travaux terminés

■ Le Pont du Diamant



Alors que nous vous avons annoncé dans le bulletin municipal n°1 le commencement des travaux pour le mois de septembre 2008, de l'eau a coulé sous le pont, avant que ne débutent effectivement les travaux. Certains se posent déjà la question sur la dénomination de cet ouvrage, rassurez-vous nous ne nous sommes pas trompés, c'est ainsi qu'il est nommé « Pont du Diamant » dans la liste des ouvrages du Conseil Général. Presque 80 ans se sont écoulés depuis sa construction et les travaux de réfection devenaient incontournables. L'exécution des travaux s'est déroulée sans difficulté et nous pouvons que remercier le personnel de l'entreprise STPL du groupe IMHOTEP pour la bonne gestion de tous les désagréments qui ont pu survenir. Nous avons obtenu la réalisation d'un trottoir de 1,20 m de largeur, situé côté aval du pont. Ce trottoir s'inscrit dans la continuité du cheminement piétons depuis la Communauté de Communes jusqu'au cœur du village.

La largeur de la chaussée restera la même, seul l'ancien trottoir amont sera remplacé par un bute roue. « Petite information à propos des couleurs, celles-ci seront em-

ployées sur tous les prochains ouvrages gérés par la maison technique du Champ-saur. Pour finir, nous pouvons déjà vous informer de la date de fermeture du pont à la circulation automobile : cette coupure interviendra la deuxième semaine de septembre afin de réaliser l'étanchéité complète du tablier.

■ Bonnedonne : voirie et trottoirs



Cet aménagement rentre lui aussi dans le cadre de circulation dite « douce » et représente une nette amélioration pour les piétons qui souhaitent se rendre au village. La municipalité a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet car ces travaux apporteront une réelle amélioration pour tous : tant pour le personnel de la clinique que les piétons riverains ou élèves du lycée que pour les véhicules. Le bureau d'études AEV assure quant à lui la maîtrise d'œuvre. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 76 776,00 € HT, financés à hauteur de 70 % par le Conseil Général, les propriétaires de la Clinique de Bonnedonne apportant les terrains pour l'élargissement de la voie. Profitant de ces travaux nous avons souhaité goudronner le cheminement piéton

existant qui était jusqu'alors en gravier. Désormais ce traitement permettra son utilisation.

■ Assainissement des Ricous

Les travaux sont terminés et la station de refoulement fonctionne depuis le milieu de l'hiver. L'impossibilité technique de passer la conduite d'eaux usées par fonçage sous le Drac a amené sa pose en encorbellement (accroche au pont) et cette modification a généré une économie d'environ 40 000 €. Petit détail technique : afin d'éviter le gel durant les rudes mois d'hiver, une résistance maintenant la conduite hors gel a été installée, visiblement très efficace.

■ Aire de service camping car



La municipalité de St Jean St Nicolas a pris la décision de transformer le camping municipal en une aire d'accueil des camping-cars ouverte de mai jusqu'en octobre. Cette structure fonctionnera sans personnel permanent afin de réduire les frais non négligeables d'autant qu'une baisse sensible de la fréquentation n'en permettait plus la rentabilité.

Les travaux d'installation d'une borne de service à l'entrée de l'ancien camping ont été réalisés et permettent désormais aux campings-caristes de vidanger leurs eaux grises et noires en respectant l'environnement. Cette borne relais fonctionne avec des jetons, elle est équipée d'un robinet d'eau potable, d'un robinet de rinçage WC, de deux prises électriques européennes, vidanges WC, eaux usées, et d'un éclairage automatique. Cette année les campings-caristes pourront jouir gratuitement de l'aire d'accueil très calme à deux pas des commerces et du centre ville. Cette aire d'accueil, si elle fonctionne de manière satisfaisante pourra évoluer avec la mise en place de barrières réglementant son accès.

■ Chauffage de la Maison de la Vallée



La Maison de la Vallée de Pont-du-Fossé était équipée, depuis novembre 2007 d'une chaudière électrique en remplacement de la pompe à chaleur d'origine, qui avait cessé de fonctionner en raison de la détérioration d'un élément principal, ce qui entraînait le mélange de l'eau de la nappe phréatique avec le fluide frigorigène. Le dépannage était devenu impossible. Au regard de la consommation électrique importante de cette chaudière, durant l'hiver 2007/2008, l'équipe municipale a cherché, dès le mois de juillet 2008, une solution pour réduire le coût du chauffage de ce bâtiment. La mise en place d'une nouvelle pompe à chaleur, plus performante et avec une sécurité supplémentaire, sur la nappe phréatique, a été le meilleur compromis entre consommation et investissement. Les entreprises Jaussaud Pierre de St Jean et CRC de Gap ont réalisé les travaux. Les factures EDF devraient être divisées par 3 au minimum par rapport à l'année dernière.

■ Jeux de la place du village

Au début de l'été 2008, le maire a été contraint d'interdire l'accès aux jeux pour enfants de la place du village, après la visite de la commission de sécurité de l'APAVE. Les raisons d'interdiction sont diverses



suites des jeux, allant du manque d'entretien, en passant par l'exposition de la glissière du toboggan plein sud, ce qui aurait pu entraîner des risques de brûlure. De plus ces jeux n'étaient pas équipés de surfaces de réception amortissantes, surfaces obligatoires depuis la loi de 1996. Ces jeux ont été installés en 2001. Le toboggan, la girafe et le tape-cul ont été enlevés et remplacés par un nouveau jeu nommé PAPYRUS. La balançoire a eu droit à quelques travaux, une surface amortissante délimitée par des rondins pour que les utilisateurs de l'espace comprennent qu'ils sont dans la zone d'impact. Le toboggan mis en vente sur le blog de la municipalité a trouvé un acquéreur sur la commune (www.pontdufosse.canalblog.com). Le coût de cette mise aux normes sans parler de l'achat du nouveau jeu a été de 5 000 €.

Eau potable : nouvelle tarification

La tarification et la facturation de l'eau potable sur la commune de St Jean St Nicolas vont changer à partir du 1er juillet 2009. Au niveau de la facturation, le conseil municipal a souhaité faire coïncider la période de consommation de l'eau potable avec celle de l'assainissement soit du 1er juillet au 30 Juin. Pour l'année 2009, année de transition, il y aura une facture pour l'abonnement, allant de la période du 1er octobre 2008 au 30 juin 2009. Au mois de septembre, vous recevrez une facture qui correspondra à l'abonnement du semestre en cours (1er juillet 2009 au 31 décembre 2009 et à votre consommation réelle de la période du 1er avril 2008 au 1er juillet 2009). A partir de l'année 2010, le service de l'eau potable vous enverra toujours 2 factures par an :

- La 1ère facture de mars correspondra au premier semestre en cours de l'abonnement et à 50 % de votre consommation de la période précédente.

- La 2ème facture correspondra elle au reste de votre consommation d'eau.

Au niveau tarification, la part de l'abonnement ne devant pas représenter plus de 50% du montant d'une facture théorique de 120m³, nous avons été contraints de modifier la répartition des coûts. Ainsi dès juillet 2009 le montant de la part fixe c'est-à-dire l'abonnement passera de 106,72 € à 90,00 € et dans le même temps de manière à équilibrer le budget le coût du mètre cube passera de 0,23 € à 0,65 €/m³. L'objectif de cette mesure étant d'inciter les consommateurs à économiser l'eau.

Les 90,00 € de la part fixe seront scindés en 2 parties : 70,00 € seront affectés à l'entretien du réseau d'eau potable et 20,00 € au réseau d'assainissement communal. En effet, toutes les opérations d'entretien sur les canalisations d'assainissement communal représentent une charge qui s'accroît

en raison du vieillissement du réseau et du comportement peu citoyen de certains qui jettent dans leurs toilettes divers objets allant du vieux slip aux abominables lingettes qui ne sont pas biodégradables et qui obstruent avec l'aide des queues de renard (racines pénétrant dans les conduites). L'intervention des agents du service technique n'est pas toujours suffisante et le recours à la société SAUR est nécessaire et coûteux pour la collectivité.

La facturation de l'assainissement intercommunal des eaux usées sera établie comme auparavant par le SIVU du moyen Champsaur sur une facture à part. On peut espérer pour une meilleure lisibilité une facturation globale dans un futur proche, de l'ensemble des abonnements (eau potable, assainissement communal et assainissement intercommunautaire) et consommation d'eau.